



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-s/Rances, le 11 novembre 2009

Au Conseil général
de la commune de et à

1358 Valeyrse-sous-Rances

Préavis no 30/09 : Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2010

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 3 novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2010 et conformément au règlement du Conseil général, ce projet de budget a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

I. Préambule

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer. L'année 2010 ne déroge pas à la règle.

Sur les fr. 1'837'700.- de dépenses budgétées, les communes ne maîtrisent qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part est imposée (péréquation cantonale, RPT, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc...). Votre Municipalité a néanmoins élaboré ce budget au plus proche des pronostics et selon les informations à disposition au moment de sa préparation.

Le budget 2010 est déficitaire de fr. 181'400.- des produits. Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe jointe à ce préavis.

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2010 s'élèvent à fr. 1'656'300.-, contre fr. 1'692'200.- au budget 2009, soit en diminution de 2.12 %.

Les charges totalisent quant à elles fr. 1'837'700.- contre fr. 1'888'600.- budgétée pour 2009, ce qui les fait paraître 2.70 % moins élevées. Le surplus de charges du budget 2010 est de fr. 181'400.-, contre fr. 196'400.- pour 2009, représentant une faible diminution de 7.64 %, et ceci malgré l'augmentation du taux d'imposition de 5 points pour 2010, voté lors du dernier Conseil général.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 30/09 concernant le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2010;
- entendu le rapport de la commission de gestion;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- le budget de fonctionnement et d'investissement pour 2010 est adopté tel que présenté.

DECHARGE

- la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic

La secrétaire

J.-P. Widmer

F. Turin

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer